



Ville de

Mandeuve

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuve qui aura lieu le :

Lundi 7 avril 2025 à 18h00

Salle du Conseil - Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2025.

Point 2 – Ressources humaines

- 2.1 Fermeture de postes.
- 2.2 Plan de formation 2025.

Point 3 – Finances

- 3.1 Approbation du compte financier unique (CFU) Commune de Mandeuve - Budget général M57.
- 3.2 Affectation des résultats.
- 3.3 Vote du taux des contributions directes.
- 3.4 Approbation du budget primitif 2025 Commune de Mandeuve – Budget général M57.
- 3.5 Vote des subventions aux associations – 1^{ère} attribution.
- 3.6 Vote des subventions aux écoles, collège, Amicale du Personnel Communal, SIVAMM et CCAS.
- 3.7 Autorisation de conclusion et de signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Mandeuve et l'APCM pour l'année 2025.
- 3.8 Autorisation de conclusion et de signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Mandeuve et l'Harmonie Beaulieu-Mandeuve pour l'année 2025.
- 3.9 Aménagement et sécurisation de la traversée de Mandeuve RD437 – Création d'une autorisation de programmes et crédits de paiement.
- 3.10 Approbation du tarif des plantes à l'occasion de la fête du printemps.

Point 4 – Urbanisme

- 4.1 Approbation du bilan de la concertation relative à la définition des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergie Renouvelables (ZAEnR) de la Commune de Mandeuve.
- 4.2 Subventions ravalement de façades.
- 4.3 NÉOLIA – Vente de 24 logements situés à Mandeuve, Cités du Mexique (3^{ème} tranche).

Point 5 – Pays de Montbéliard Agglomération.

- 6.1 Approbation de la convention entre Pays de Montbéliard Agglomération et le Ville de Mandeuve pour la gestion de la signalisation lumineuse tricolore.

Point 6 –

Décision n°2025/002 du 17 février 2025 – Exploitation de chauffage et équipements connexes avec garantie totale Marché n°2024-05 AXIMA CONCEPT (EQUANS).

Décision n°2025/003 du 4 mars 2025 – Don de livres à Emmaüs.

Point 7 – Divers.

*Les documents afférents au point n° 3
(compte financier unique, maquette budgétaire, etc....)
sont disponibles pour consultation auprès du service comptabilité
aux heures d'ouverture de la Mairie.*

Fait à Mandeure, le 25 mars 2025

Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET

